



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5490^e séance

Samedi 15 juillet 2006, à 16 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. de La Sablière | (France) |
| <i>Membres :</i> | Argentine | M. Mayoral |
| | Chine | M. Wang Guangya |
| | Congo | M. Gayama |
| | Danemark | M ^{me} Løj |
| | États-Unis d'Amérique | M. Bolton |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | Ghana | Nana Effah-Apenteng |
| | Grèce | M ^{me} Papadopoulou |
| | Japon | M. Ito |
| | Pérou | M. Ruiz Rosas |
| | Qatar | M. Al-Sulaiti |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Manongi |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | Sir Emyr Jones Parry |
| | Slovaquie | M. Mlynár |

Ordre du jour

Lettre datée du 4 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/481)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 4 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/481)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à l'examen de la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) et M. Choi Young-jin (République de Corée) prennent place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit suite à la demande présentée dans une lettre, datée du 4 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant du Japon, publiée en tant que document S/2006/481.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/488, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/482, qui contient le texte d'une lettre du Représentant permanent des États-Unis, ainsi que sur le document S/2006/493, qui contient le texte d'une lettre du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1695 (2006).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je donne la parole au représentant du Japon et au nom des membres du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S.E. M. Shintaro Ito, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Ito (Japon) (parle en anglais) : Le Conseil vient de prendre une décision très importante pour ce qui est de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est. Le Japon se félicite de l'adoption unanime de la résolution 1695 (2006).

Par l'adoption de cette résolution, le Conseil a agi avec rapidité et énergie pour répondre aux récents actes condamnables et dangereux de la République populaire démocratique de Corée, qui a lancé une pluie de missiles balistiques le 5 juillet dernier, heure locale. Par cette résolution, le Conseil a, dans l'unité, envoyé, au nom de la communauté internationale, un message vigoureux et sans ambiguïté à la République populaire démocratique de Corée et est convenu d'un ensemble de mesures à caractère contraignant que la République populaire démocratique de Corée, tout comme les États Membres, vont devoir pleinement respecter, afin de faire face comme il convient à la situation créée par la République populaire démocratique de Corée.

Les tirs de missiles et autres activités connexes menés par la République populaire démocratique de Corée sont une source de très grave préoccupation pour la paix et la sécurité au Japon. Ces tirs de missiles représentent, en eux-mêmes, une menace directe à la sécurité du Japon et d'autres pays, mais la nature de la menace est encore beaucoup plus grave, compte tenu du fait que la République populaire démocratique de Corée prétend avoir mis au point des armes nucléaires. Le comportement bien connu de la République populaire démocratique de Corée, qui est l'un des

leaders en matière de prolifération de missiles balistiques et de technologies connexes, entre autres comportements inacceptables, ne doit pas échapper à notre attention.

Pour susciter une réaction appropriée et rapide du Conseil à ces événements, le Japon, avec d'autres membres intéressés du Conseil, a préparé dès le lendemain, et après une série de consultations, un projet de résolution ferme. La version originale de ce projet a été présentée le 7 juillet et huit membres du Conseil, le Danemark, la France, la Grèce, le Japon, le Pérou, la Slovaquie, le Royaume-Uni et les États-Unis, s'en sont portés coauteurs.

Par la suite, la Chine et la Russie ont présenté un projet de texte de déclaration présidentielle puis un projet de résolution. Nous nous félicitons de l'initiative de la Chine et de la Russie qui sont l'un et l'autre des voisins de la République populaire démocratique de Corée et des parties importantes aux pourparlers à six. Toutefois, leur projet de texte a été jugé trop insuffisant et faible quant à son libellé et aux mesures proposées pour répondre de manière appropriée au problème de paix, de sécurité et de stabilité qui se posait, c'est-à-dire la menace posée par l'acte de défiance inacceptable commis par la République populaire démocratique de Corée.

Après une série d'intenses consultations, il a été possible de combler l'écart entre les deux textes. Les membres ont pu parvenir à un accord sur un texte qui est ferme, quant à son message, et qui présente un caractère contraignant pour les États Membres quant aux mesures prévues pour maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Il est important que, dans la résolution d'aujourd'hui, les membres du Conseil aient agi dans l'unité. La résolution énonce clairement que le Conseil agit en vertu de sa responsabilité particulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales et exige de la République populaire démocratique de Corée qu'elle suspende toutes les activités liées à son programme de missiles balistiques et qu'elle rétablisse ses engagements antérieurs en faveur d'un moratoire sur les lancements de missiles.

Par ailleurs, la résolution engage vivement la République populaire démocratique de Corée à reprendre immédiatement et sans condition préalable les pourparlers à six. Le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à se plier à l'exigence

du Conseil et à appliquer de bonne foi toutes les dispositions la concernant.

Le Japon exhorte également la République populaire démocratique de Corée à cesser toute activité nucléaire dans le but du démantèlement total, vérifiable et irréversible de tous ses programmes nucléaires.

Nous pensons qu'il est essentiel, comme l'exige la résolution qui vient d'être adoptée, que les États Membres qui ne l'ont pas encore fait fassent preuve de vigilance et empêchent les transferts de missiles et d'articles liés aux missiles, de matières, de biens et de technologies aux programmes de missiles et d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée.

La résolution demande aux États Membres de faire preuve de vigilance, d'empêcher que des matières et des technologies liées aux missiles ne soient achetées à la République populaire démocratique de Corée et d'empêcher le transfert de ressources financières dans le contexte des programmes de missiles ou d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée.

J'annonce que mon gouvernement a l'intention de mettre en œuvre, en application de cette résolution, les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans cette résolution, conformément aux lois et règlements nationaux.

Mon gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures unilatérales contre la République populaire démocratique de Corée : poursuite de l'application stricte de mesures de contrôle des exportations de biens et de services liés aux missiles et aux armes de destruction massive à destination de la République populaire démocratique de Corée.

Le Japon espère également que la République populaire démocratique de Corée exaucera rapidement les prières du Conseil en reprenant les pourparlers à six, en œuvrant à l'application rapide de la Déclaration commune du 19 septembre et en redevenant partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous nous trouvons à un tournant important de la lutte menée par la communauté internationale contre la prolifération des missiles et des armes de destruction massive. Aujourd'hui, une étape majeure a été franchie dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est. Tous les

pays de la région doivent agir de concert en suivant l'esprit et la lettre de cette importante résolution.

Enfin, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir guidés dans ces difficiles délibérations. Je remercie également tous les membres du Conseil, en particulier les huit qui se sont portés co-auteurs de notre projet de résolution, de leur coopération et de leur formidable appui, grâce auxquels ces journées de dur labeur ont porté leurs fruits.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Onze jours se sont écoulés depuis que la République populaire démocratique de Corée a impudemment défié la communauté internationale en tirant sept missiles balistiques, dont un missile balistique intercontinental de type Taepo Dong 2, dans les eaux limitrophes de pays voisins, notamment le Japon. En dépit d'intenses efforts diplomatiques déployés par un certain nombre de pays avant ces tirs, la Corée du Nord a imprudemment choisi d'ignorer la volonté collective de ses voisins et, en fait, du monde entier.

Ce faisant, elle a violé plusieurs engagements internationaux qu'elle avait pris, dont récemment la Déclaration commune faite à l'issue des pourparlers à six, en septembre 2005. Dans la mesure où la parole des dirigeants nord-coréens et les accords signés se sont avérés au fil du temps avoir peu de valeur, il n'est que juste que la communauté internationale et le Conseil de sécurité jaugent la Corée du Nord à l'aune de ses actes, qui sont très préoccupants.

Il serait dangereux que le Conseil considère ces tirs de missiles de façon isolée, sans tenir compte des efforts incessants faits par la Corée du Nord pour se doter d'armes nucléaires. Lorsque la Corée du Nord a effectué un tir de missile au-dessus du Japon en 1998, nous ignorions alors que Pyongyang poursuivait en secret un programme d'enrichissement de l'uranium, en violation de l'accord de 1994.

Au cours des huit années écoulées, la Corée du Nord s'est retirée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, elle a expulsé les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et elle a fait savoir que, non seulement, elle cherchait à se doter de l'arme nucléaire, mais, en outre, qu'elle la possédait déjà.

Nous nous réjouissons que le Conseil ait agi d'une manière claire, ferme et unanime en adoptant cette résolution. Le tir de sept missiles balistiques par

la Corée du Nord constitue une menace directe à la paix et à la sécurité internationales et exigeait une réaction énergique de la part du Conseil, sous la forme d'une résolution au libellé vigoureux. Ces 11 derniers jours ont été marqués par d'intenses activités diplomatiques à New York, dans de nombreuses capitales du monde et, surtout, à Pyongyang, où une délégation de haut niveau de la République populaire de Chine a fait une dernière tentative pour ramener les dirigeants nord-coréens à la raison.

Il était juste que nous soyons souples dans le choix du moment afin de laisser à la diplomatie une chance de réussir. Mais ce recours est désormais épuisé. L'intransigeance et l'attitude de défi continuelles des dirigeants nord-coréens rendaient nécessaire une action vigoureuse du Conseil. C'est précisément ce que constitue la résolution que nous venons d'adopter. De plus, elle adresse un message bien plus fort que la réaction faible et inefficace que le Conseil de sécurité avait eue en 1998 en se contentant d'une déclaration à la presse.

En condamnant ces multiples tirs de missiles balistiques, le Conseil affirme dans sa résolution qu'ils constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. La menace ne réside pas seulement dans les tirs de missiles, mais aussi dans la propension de la Corée du Nord à propager les technologies afférentes. La Corée du Nord étant le premier fournisseur mondial de technologies liées aux missiles balistiques, il était parfaitement indiqué que le Conseil rappelle sa résolution 1540 (2004), qui énonce au premier alinéa de son préambule :

« la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. »

Cette résolution exige également que l'on passe à l'action. Elle adresse un message explicite, dénué de toute équivoque et unanime à Pyongyang : « Suspendez votre programme de missiles balistiques, arrêtez les transferts de matières liées aux armes de destruction massive et appliquez les engagements que vous avez pris en septembre 2005 en procédant au démantèlement vérifiable de vos armes nucléaires et de vos programmes nucléaires existants. »

Cela dit, ce n'est pas seulement Pyongyang qui doit passer à l'action. La résolution demande également aux États Membres de faire tout leur possible pour empêcher les transferts de ressources aux

programmes de missiles de la République populaire démocratique de Corée et de cesser d'acheter des articles liés aux missiles et aux programmes d'armes de destruction massive à la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis espèrent que la Corée du Nord et tous les autres États Membres de l'ONU se plieront immédiatement aux dispositions de cette résolution.

C'est la première résolution concernant la Corée que le Conseil de sécurité a adoptée depuis 1993, ce qui montre la gravité de la situation ainsi que l'unité et la détermination du Conseil. Nous espérons que cette résolution montrera à la Corée du Nord que la meilleure manière d'améliorer la vie de son peuple et de mettre fin à son isolement international est d'arrêter les coups de poker et de rétablir le moratoire sur les missiles, de reprendre les pourparlers à six et d'appliquer la Déclaration commune adoptée lors des dernières rencontres tenues dans le cadre de ces pourparlers.

Nous attendons avec impatience que la Corée du Nord applique pleinement, immédiatement et sans conditions préalables la résolution du Conseil de sécurité. Nous espérons que la Corée du Nord prendra la décision stratégique d'estimer que les programmes d'armes de destruction massive et les actes menaçants tels que ces tirs de missiles la rendent moins sûre et non le contraire. Nous devons toutefois être prêts à voir la Corée du Nord opter pour une voie différente. C'est pourquoi, il est important que si la République populaire démocratique de Corée ne respecte pas les exigences de la présente résolution, les États-Unis et d'autres États Membres aient l'occasion, à tout moment, de saisir à nouveau le Conseil pour qu'il prenne des mesures.

Enfin, j'aimerais remercier tous les membres du Conseil des efforts qu'ils ont déployés pour nous aider à obtenir une résolution forte et unanime. J'aimerais en particulier remercier mon ami et collègue, l'Ambassadeur Kenzo Oshima, d'avoir dirigé les efforts en vue de mettre au point la présente résolution.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la résolution sur le tir de missiles effectué par la République populaire démocratique de Corée, qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité.

Le 5 juillet 2006, heure locale, la République populaire démocratique de Corée a lancé un certain

nombre de missiles sans notification préalable, ce qui a gravement préoccupé la communauté internationale. De nombreux pays ont exprimé leur grave préoccupation face à cette évolution négative de la situation. Ils craignent que cela ait une incidence sur la paix et la stabilité dans l'Asie du Nord-Est, notamment sur la péninsule coréenne.

En tant que proche voisin de la République populaire démocratique de Corée, la Chine est gravement préoccupée par les nouveaux facteurs complexes qui sont apparus sur la péninsule coréenne. La Chine a toujours été déterminée à maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et a toujours insisté pour que l'on résolve les questions pertinentes par la voie du dialogue pacifique et par la négociation. Nous sommes opposés à tout acte susceptible de créer des tensions sur la péninsule coréenne. Nous espérons que toutes les parties concernées garderont à l'esprit les intérêts généraux et contribueront davantage à la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne. La partie chinoise est disposée à s'unir à toutes les autres parties concernées pour surmonter les difficultés, créer les conditions nécessaires, promouvoir les pourparlers à six et conjointement maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est.

Depuis que les discussions ont commencé au Conseil de sécurité sur le lancement de missiles par la République populaire démocratique de Corée, la Chine s'est attachée à atteindre deux objectifs principaux, à savoir le maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule de Corée et le maintien de l'unité du Conseil de sécurité. Nous avons toujours préconisé que le Conseil réagisse de façon appropriée dans les meilleurs délais, envoie un message unifié à la communauté internationale, relance les efforts diplomatiques et permette une reprise rapide des pourparlers à six.

La Chine a adopté une attitude responsable et s'est fermement opposée à ce que l'on fasse passer par la force un vote sur un projet de résolution qui ne serait pas propice à l'unité et qui pourrait compliquer et aggraver la situation, entraîner des conséquences graves pour la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et poser d'énormes obstacles aux pourparlers à six et à d'autres importantes initiatives diplomatiques.

Dans le même temps, la Chine et la Russie ont présenté des éléments pouvant servir à un projet de déclaration présidentielle et, par la suite, à un projet de résolution. Nous avons engagé des efforts constructifs

et vigoureux en vue d'obtenir un consensus sur cette question parmi les membres du Conseil de sécurité.

Compte tenu des circonstances actuelles, la Chine exhorte toutes les parties concernées à faire preuve de retenue. Nous sommes opposés à tout acte susceptible d'aggraver les tensions sur la péninsule coréenne. Nous espérons que la résolution que nous venons d'adopter aidera toutes les parties concernées à agir calmement et à poursuivre les efforts diplomatiques visant la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la normalisation des relations entre les pays concernés. Le maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne est dans l'intérêt commun de la communauté internationale et des pays de l'Asie du Nord-Est. C'est, pour la Chine, un préalable essentiel dans la gestion des affaires relatives à la péninsule coréenne. La Chine continuera à déployer des efforts assidus à cette fin.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a très clairement exprimé sa grave préoccupation devant le lancement de missiles effectué le 5 juillet par la République populaire démocratique de Corée. De nombreux autres pays ont fait de même. Ces essais de missiles ont été effectués en dépit des exhortations de la communauté internationale. La décision d'effectuer ces lancements a été prise dans un contexte particulier : l'annonce de retrait de la République populaire démocratique de Corée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, son intention de se procurer des armes nucléaires et son engagement de respecter un moratoire sur les lancements de missiles, engagement qui a été réaffirmé tout récemment, en septembre 2005.

Depuis le lancement de ces missiles, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée maintient que cela faisait partie d'une politique militaire qu'il a l'intention de poursuivre. Compte tenu de cet état de fait, ces lancements ont été, comme beaucoup l'ont dit, une provocation, qui n'a servi qu'à attiser les tensions dans la région. À notre avis, il importe que le Conseil réagisse de façon vigoureuse et cohérente. Le Royaume-Uni est donc enchanté que le Conseil ait adopté la présente résolution à l'unanimité. Le message unifié envoyé par le Conseil dans cette forte résolution est puissant et nous nous en réjouissons.

Les exigences contenues dans la présente résolution sont parfaitement claires et la République populaire démocratique de Corée et tous les États concernés doivent à présent honorer ces obligations.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis le début, la Fédération de Russie a souligné qu'il était important que le Conseil de sécurité réagisse rapidement aux tirs de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Moscou s'est déclarée gravement préoccupée par les mesures prises par Pyongyang sans notification préalable et en violation du moratoire qu'il avait établi.

Nous avons toujours pensé que la réaction du Conseil de sécurité devait être ferme, mais en même temps soigneusement cadrée et pondérée. Nous avons toujours estimé que le but principal était non pas d'attiser les émotions ou de menacer la République populaire démocratique de Corée d'isolement ou de mesures restrictives, mais de parvenir le plus rapidement possible à ce que ce pays revienne au régime d'un moratoire sur les lancements de missiles balistiques et reprenne sa participation aux pourparlers à six parties en vue d'un règlement pacifique et diplomatique du problème nucléaire sur la péninsule coréenne.

Se fondant sur ces considérations de principe, la Russie s'est activement employée à harmoniser la réaction du Conseil. Nous estimions qu'une déclaration présidentielle du Président du Conseil de sécurité aurait été le format idéal, mais nous avons néanmoins, avec nos partenaires chinois, rejoint les autres membres du Conseil de sécurité qui souhaitaient un accord sur une résolution et avons conjointement présenté le projet de résolution. À cet égard, nous nous sommes fondés sur le fait que le projet de résolution distribué antérieurement par les délégations du Japon, des États-Unis et d'autres coauteurs ne répondait pas entièrement à ces exigences. Les consultations au Conseil de sécurité ont été longues et complexes. Il est important que tous les membres du Conseil de sécurité aient fait preuve de volonté politique et de responsabilité. Nous avons ainsi pu conclure un accord et préparer le projet de résolution que nous venons d'adopter et qui a été présenté par le Président du Conseil de sécurité.

Il s'agit, bien sûr, d'un compromis. Mais nous pensons que cette décision envoie un message approprié à la République populaire démocratique de Corée quant à la nécessité de faire preuve de retenue et de respecter ses obligations en matière de missiles. Dans le même temps, elle doit permettre de poursuivre le processus de négociation en vue de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région de l'Asie du Nord-Est.

L'adoption de cette résolution par consensus confirme clairement que le Conseil de sécurité, organe auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est capable de réagir efficacement face à des défis internationaux et régionaux complexes, et ce, grâce à l'unité de ses membres.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je serai bref.

L'Argentine tient à dire combien elle se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution 1695 (2006) qui condamne les tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée, le 5 juillet. Nous pensons que le message envoyé aujourd'hui par le Conseil de sécurité à la République populaire démocratique de Corée est énergique, et l'Argentine espère que la République populaire démocratique de Corée revienne à la table des négociations, respecte le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et cesse de développer ses armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous souhaitons remercier les pays de la région qui sont les premiers touchés par ces tirs de missiles pour leur compréhension et leur collaboration, qui ont permis au Conseil d'adopter cette résolution. Ils ont agi avec sagesse, privilégiant la défense de la paix et de la sécurité internationales plutôt que des intérêts relevant de la politique intérieure.

Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier l'Ambassadeur du Royaume-Uni de son intervention qui a permis de parvenir à un accord. Et je vous remercie également, Monsieur le Président, pour le travail précieux et le talent dont vous avez fait montre pour trouver une solution équitable et acceptable pour tous.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie a voté pour la résolution que nous venons d'adopter, consciente de la gravité des circonstances liées aux tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons donc que le message que transmet la résolution engendrera un esprit de dialogue et de coopération qui favorisera un climat de paix et de sécurité dans la péninsule coréenne et dans l'Asie du Nord-Est. Cette ligne de conduite est non seulement dans l'intérêt de cette région, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président : Je vais maintenant prendre la parole en ma qualité de représentant de la France.

La France se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté à l'unanimité la résolution 1695 (2006). Cette action du Conseil de sécurité est une réponse appropriée à une situation grave. Le développement et les essais par la République populaire démocratique de Corée de missiles balistiques capables d'emporter des armes de destruction massive met en effet gravement en danger la sécurité en Asie du Nord-Est et au-delà, et cela pour plusieurs raisons.

La République populaire démocratique de Corée affirme avoir développé des armes nucléaires et n'a pas adhéré à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ses missiles balistiques ont la capacité d'emporter de telles armes. Elle cherche à en accroître la portée de tir; elle les vend et elle est, aujourd'hui, le principal proliférateur balistique dans le monde, et en particulier vers les foyers de tension.

La combinaison de ces facteurs fait des récents essais balistiques de la République populaire démocratique de Corée un événement qui met en cause la sécurité de la communauté internationale tout entière. Le Conseil de sécurité se devait de condamner ces essais et de s'assurer que la communauté internationale s'organise afin d'entraver le développement des programmes de missiles et d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée. C'est le sens de cette résolution qui exige en outre de la République populaire démocratique de Corée qu'elle revienne à une attitude responsable : la République populaire démocratique de Corée doit cesser ses activités balistiques et, dans ce contexte, rétablir son moratoire sur les essais; elle doit revenir aux pourparlers à six; elle doit mettre en œuvre les engagements qu'elle a pris dans la déclaration commune du 19 septembre 2005, et en particulier renoncer à toutes ses armes nucléaires et à ses programmes nucléaires existants, en vue de parvenir à la dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne.

Cette résolution est parfaitement claire. Elle contient des dispositions auxquelles toutes les parties doivent se conformer. La France s'attachera à leur application dans le cadre des mécanismes de non-prolifération dont elle fait partie, ainsi que dans l'Union européenne, dont je rappelle qu'elle met en œuvre, y compris dans ses relations avec les autres

États, une exigeante stratégie de non-prolifération. Elle attend de tous les États qu'ils fassent de même.

L'adoption à l'unanimité de cette résolution constitue enfin un développement important pour l'action du Conseil de sécurité en matière de lutte contre la prolifération. La France estime que le Conseil doit agir de manière unie et forte en la matière. Le Conseil a soigneusement pesé les éléments du message qu'il a formulé aujourd'hui. Il a pris en compte les responsabilités qui lui incombent au titre de la lutte contre la prolifération, telles qu'affirmées dans la déclaration présidentielle du Sommet de 1992, rappelées et étendues par la résolution 1540 (2004). La prolifération des armes de destruction massives et de leurs vecteurs constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Tout au long de cette négociation, la France a œuvré pour l'unité du Conseil de sécurité, car l'unité du Conseil accroît considérablement l'efficacité de son action. L'unité d'aujourd'hui est le gage de la volonté commune d'agir avec fermeté dans les prochaines étapes de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Pak (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Il est injustifiable de la part du Conseil de sécurité – qui commet là un acte de banditisme – de débattre d'un exercice de tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée, tant au regard de ses compétences qu'au regard du droit international. La délégation de la République populaire démocratique de Corée condamne avec force le fait que certains pays tentent de se servir du Conseil de sécurité pour faire avancer leurs vils objectifs politiques qui visent à isoler la République populaire démocratique de Corée et à exercer des pressions sur mon pays, et rejette totalement la résolution adoptée au cours de la présente séance du Conseil de sécurité.

Les derniers tirs de missiles réussis entrent dans le cadre d'exercices militaires de routine conduits par l'Armée populaire coréenne pour renforcer les

capacités militaires d'autodéfense de notre nation. L'exercice par la République populaire démocratique de Corée de son droit légitime, en tant qu'État souverain, n'a de rapport ni avec un quelconque instrument international, ni avec des accords bilatéraux ou multilatéraux, tels que la Déclaration de Pyongyang, signée par la République populaire démocratique de Corée et le Japon ou la déclaration commune des pourparlers à six.

La République populaire démocratique de Corée n'est pas signataire du Régime de contrôle de la technologie des missiles et elle n'est donc tenue par aucun engagement à cet égard.

En ce qui concerne le moratoire sur les essais de tirs de missiles à longue portée, qui a été convenu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis en 1999, il n'était véritablement en vigueur que lorsque le dialogue entre les deux pays était ouvert.

Or, le gouvernement Bush a fait table rase de tous les accords qui avaient été conclus entre le Gouvernement des États-Unis précédent et la République populaire démocratique de Corée et a totalement fait échouer le dialogue bilatéral. La République populaire démocratique de Corée a déjà indiqué, en mars 2005, que le moratoire sur les essais de tirs de missiles n'était plus en vigueur. Il en est de même du moratoire sur les essais de tirs de missiles à longue portée, conclu entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon dans la Déclaration de Pyongyang de 2002.

Dans cette déclaration, la République populaire de Corée avait exprimé son intention de proroger le moratoire sur les tirs de missiles au-delà de 2003, dans l'esprit de la Déclaration. Cette mesure avait été prise en partant du principe que le Japon oeuvrerait à normaliser ses relations avec la République populaire de Corée et se rachèterait de sa conduite passée. Les autorités japonaises ont cependant abusé de la bonne foi de la République populaire démocratique de Corée. Non seulement, elles n'ont pas honoré leur engagement, mais elles ont internationalisé la « question des enlèvements » comme suite à la politique hostile que mènent les États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, alors même que celle-ci avait entièrement réglé cette question. Ce comportement a ramené les relations entre la République populaire de Corée et le Japon à ce qu'elles étaient avant la publication de la Déclaration. Le fait que, dans une telle situation, la République

populaire démocratique de Corée a suspendu les tirs de missiles jusqu'à maintenant est la preuve de sa grande magnanimité.

La déclaration commune issue des pourparlers à six, datée du 19 septembre 2005, énonce les engagements que doivent tenir les six parties aux pourparlers sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Mais à peine la déclaration commune venait-elle d'être adoptée que les États-Unis appliquaient des sanctions financières contre la République populaire démocratique de Corée, la soumettant par ce biais à des pressions de plus en plus intenses dans divers domaines. Parallèlement, les États-Unis paralysaient totalement les efforts d'application de la déclaration commune par des menaces et du chantage, notamment au moyen de manœuvres militaires à grande échelle contre la République populaire démocratique de Corée.

Il n'échappe à personne qu'en pareille situation, il est inutile que la République populaire démocratique de Corée suspende unilatéralement les tirs de missile. Il faut se rendre à l'évidence : prétendre que les tirs de missiles conduits dans le cadre d'un exercice de routine destiné à tester les capacités d'autodéfense de l'Armée populaire coréenne exacerbent la situation régionale et entravent le dialogue est une allégation qui déforme grossièrement la réalité. L'histoire et la brutale réalité des relations internationales, comme en témoigne la crise iraquienne, montrent que le déséquilibre des forces ne peut qu'engendrer instabilité et crises, voire déclencher la guerre. Si la République populaire démocratique de Corée ne s'était pas dotée de capacités dissuasives considérables, afin de se défendre, les États-Unis l'auraient attaquée plus d'une fois, puisqu'elle figure sur la liste des pays formant « l'axe du mal » et constitue une « cible pour une attaque nucléaire préventive ». La paix dans la péninsule coréenne et dans la région en aurait été gravement affectée. La mise au point, les essais de tirs, la fabrication et le déploiement de missiles sont donc la clef de l'équilibre des forces et de la préservation de la paix et de la stabilité dans le Nord-Est asiatique.

Il est également grotesque de qualifier les derniers tirs de missiles de « provocation » et autres, pour la simple raison que la République populaire démocratique de Corée n'en a préalablement avisé personne. Il aurait été très mal avisé de prévenir Washington et Tokyo des tirs de missiles, car les États-Unis, qui sont techniquement en guerre avec la République populaire démocratique de Corée, menacent depuis un mois d'intercepter les missiles

avec la complicité du Japon. Nous demandons aux États-Unis et au Japon s'ils ont jamais informé la République populaire démocratique de Corée de la reprise de leurs tirs de missiles dans les régions limitrophes.

La République populaire démocratique de Corée réaffirme son attachement à la dénucléarisation négociée et pacifique de la péninsule coréenne, comme elle s'y est engagée dans la déclaration commune issue des pourparlers à six du 19 septembre 2005. Les derniers exercices de tirs de missiles ne sont en rien liés aux pourparlers à six.

L'Armée populaire coréenne poursuivra ses exercices de tirs de missiles dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour renforcer ses capacités de dissuasion à des fins d'autodéfense. La République populaire démocratique de Corée n'aura d'autre choix que celui de prendre des mesures physiques plus vigoureuses sous d'autres formes si un pays quelconque osait contester les exercices de tirs et faire pression sur elle.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la République de Corée.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le 5 juillet, la République populaire démocratique de Corée a lancé un missile Taepodong-2 et six missiles Scud et Nodong depuis sa côte orientale.

Depuis début mai, mon gouvernement suit attentivement les activités de la Corée du Nord en ce qui concerne ses missiles. Soulignant les conséquences inévitables qui s'ensuivraient, mon gouvernement n'a eu de cesse de mettre en garde la République populaire démocratique de Corée contre le lancement de tout tir de missile. En dépit de ces multiples mises en garde, la République populaire démocratique de Corée a néanmoins procédé à une série de tirs de missiles.

Mon gouvernement a fait part de ses profonds regrets devant cet acte inacceptable, qui sape la paix et la stabilité dans l'Asie du Nord-Est et a un effet néfaste sur les relations intercoréennes, sans oublier qu'il aggrave encore l'isolement de Pyongyang face à la communauté internationale.

À cet égard, mon gouvernement apprécie les efforts déployés par les membres du Conseil pour aboutir à la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité. Nous appuyons pleinement cette résolution.

Nous prions instamment la Corée du Nord de s'abstenir de tout nouvel acte de provocation, de reprendre les pourparlers à six et de se conformer à l'action internationale en faveur de la non-prolifération.

Le Président : Le représentant des États-Unis a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Bolton (États-Unis de l'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un jour historique. Non seulement nous avons adopté à l'unanimité la résolution 1695 (2006), mais, en outre, la Corée du Nord a établi un record du

monde en la rejetant seulement 45 minutes après son adoption.

Je voudrais dire que, vu certains des commentaires faits par le représentant de la Corée du Nord avant qu'il ne quitte la salle, je pourrais exercer le droit de réponse des États-Unis, mais, en fait, à quoi bon?

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.